

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 13 septembre 2017

PRESENTS: Didier ROMEUF, Joëlle MYE, Daniel CRAMER, Marie-Thérèse MOULIN, Christophe DOS SANTOS, Véronique MYE, Alexandre JALLOT.

ABSENTS: Agnès D'AGOSTINO, André LEFEBVRE, Serge DURAND, excusés.

PROCURATION: Agnès D'AGOSTINO à Joëlle MYE, André LEFEBVRE à Daniel CRAMER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Christophe DOS SANTOS.

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER :

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 11 juillet 2017, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Il s'agit d'élire deux propriétaires titulaires et un propriétaire suppléant et de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Comme membres titulaires, propriétaires fonciers :

- **Monsieur FOUGERE Daniel**, domicilié Le Fraisse 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG
- **Madame MATUSSIÈRE Annie**, domiciliée Pintrand 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG

Comme membre suppléant, propriétaire foncier :

- **Monsieur MYE Sylvain**, domicilié Le Clos 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la Commission en application de l'article L121-5°.

- **Monsieur DURAND Serge**, domicilié La Chassagne 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG
- **Monsieur BERODY Bernard**, domicilié Le Bourg 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG

Comme propriétaires forestiers titulaires

- **Monsieur BOURDEL Jacques**, domicilié Le Redigoux 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG
- **Monsieur DUMAS Jérôme**, domicilié Les Serves 63520 SAINT-DIER D'Auvergne

Comme propriétaires forestiers suppléants.

Le Maire, **Monsieur Didier ROMEUF**, domicilié Le Clos 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG siégera à la CIAF.

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIEG POUR SIÉGER AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE THIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Représentant titulaire : Monsieur DANIEL CRAMER domicilié Le Chassaing 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG.

Représentant suppléant : Monsieur Didier ROMEUF domicilié Le Clos 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG

Séance levée à 22h30

OBJET : RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au **service retraites** compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,
- prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy- de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

OBJET : DEMANDE D'ADHÉSION AU VALTOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU 01/01/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DONNE SON ACCORD pour l'adhésion au VALTOM de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à compter du 1^{er} janvier 2018.

OBJET: DM 2- BG- RÉAJUSTEMENT CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Vu les prévisions budgétaires établies le 21 mars 2017 sur le budget général,

Considérant qu'en 2016 une subvention sur les amendes de police a été imputée par erreur au compte 1332 subvention transférable,

Il y a lieu d'effectuer les rectifications budgétaires par les prévisions ci-après,

LIBELLE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Sommes €	Compte	Sommes €
INVESTISSEMENT				
Subvention Transférable amende de police	1332	- 162.00		
Subvention Non Transférable amende de police			1342	162.00
TOTAL		- 162.00		- 162.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuvent les nouvelles prévisions de crédits exposées ci-dessus

OBJET: RECTIFICATION DU MONTANT DE LA PRESTATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 avril 2017 concernant le choix de l'Entreprise pour établir l'étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif du Bourg et du zonage d'assainissement de l'ensemble de la Commune. Il précise qu'une erreur a été faite sur la délibération concernant la transcription du montant de cette prestation qui s'élève à : 320.00 € H.T. soit 15 984.00 € T.T.C. et non 13 720.00 € H.T et 16 464.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le montant de cette étude qui est de : **13 320.00 € H.T. soit 15 984.00 € T.T.C.**

OBJET: BIENS SANS MAÎTRE, CHOIX DU NOTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 11 janvier 2017 le concernant l'incorporation au domaine communal des biens sans maître.

Il signale à l'assemblée que la valeur vénale de ces biens établie par le service des Domaines en date du 21/08/2017 est de 700 €.

Le montant des frais de notaire établi par Maître SAURET, Notaire à Cunlhat s'élève à 400 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de confier cette transaction à Maître SAURET Pierre, Notaire à CUNLHAT (Puy-de-Dôme) pour la somme de 400 €.**
- **Autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune et à signer tous les documents nécessaires à l'incorporation de ces biens dans le domaine privé de la Commune.**

Séance levée à 23h45.

Vu pour être affiché

Le 25/09/2017

le Maire,

Didier ROMEUF.